



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2023

AVIS est donné que le budget de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu pour l'année 2023 sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **23 janvier 2023 à 19 h** à la salle du conseil située au 275, rue Nelson.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 12 janvier 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Tanguay'.

Yves Tanguay, M.S.I., M.A.P.
Directeur général et greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2023

Je, Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par la présente que j'ai affiché l'avis public concernant l'objet précité sur le babillard de l'hôtel de ville, situé au 129, avenue Yamaska ainsi que sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu le 12 janvier 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30, le tout, conformément à l'article 3 du Règlement 2019-R-260.

12 janvier 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yves Tanguay".

Yves Tanguay, M.S.I., M.A.P.
Directeur général et greffier-trésorier